



Nationale pour être proche  
de vous partout !

## – SOLIDUM –

Ma **PRIORITÉ**, un  
**BOUCLIER** santé à  
toutes épreuves

**VOUS** NOUS  
PROTÉGEZ

## – PRÉLUDE –

Mes **AVANTAGES**  
santé **ADAPTÉS** à  
mon mode de vie

## – PRIMUM –

Une sécurité  
**PERFORMANTE** pour  
être mieux **ÉPAULÉ**

**NOUS** VOUS  
PROTÉGEONS

Prestations appliquées  
à partir de 2024

🏠 1 Rue de Rosheim - 67300 SCHILTIGHEIM

☎ 03 88 19 22 40

✉ [contact@mpn-france.com](mailto:contact@mpn-france.com)

🌐 [www.e-mpn.fr](http://www.e-mpn.fr)

Mutuelle Régie par le Code de la Mutualité | N°SIREN : 778869131 - LIVRE II



AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

# POLICE NATIONALE



Une mutuelle et des produits de prévoyance distribués sur tout le Territoire National.  
Quelle que soit votre domiciliation ou votre affectation, **nous sommes à vos côtés.**

Agents de la fonction publique

La **MPN** offre des prestations adaptées à vos besoins depuis plus de 78 ans.

Que vous soyez :

- un agent relevant du statut de la fonction d'état ou de la fonction territoriale.
- de droit public ou contractuel.

Quel que soit votre ministère ou votre commune d'appartenance,

***La MPN est faite pour vous  
et nous sommes à votre écoute !***

🎯 Une crédibilité à toute épreuve.

Depuis 1945, la MPN gère les prestations santé. Elle vous garantit un **service moderne et efficace**, adossé à plus de **78 ans d'expérience**. Sa solvabilité, attestée par l'A.C.P.R, assure la pérennité de vos prestations.

🎯 Une équipe **à votre écoute** et un guichet unique vous permettent de bénéficier d'un accompagnement dans toutes vos démarches pour votre adhésion ou vos prestations.

Nous vous accueillons au siège de la MPN, à Schiltigheim du **lundi au jeudi** de 8h00 à 12h30.  
Nous restons à votre disposition par téléphone : au **03 88 19 22 40** du **lundi au vendredi** de 8h30 à 12h30 ou sur les **lignes directes** ci-dessous du **lundi au vendredi** de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

## ADHÉSIONS

**[contact@mpn-france.com](mailto:contact@mpn-france.com)**

Mme Isabelle ORTO  
[isabelle.orto@mpn-france.com](mailto:isabelle.orto@mpn-france.com)  
☎ 03 88 19 22 66

Mme Bénédicte HEID  
[benedicte.heid@mpn-france.com](mailto:benedicte.heid@mpn-france.com)  
☎ 03 88 19 22 57 / 03 88 19 22 47

Mr Erdogan TEMUR  
[erdogan.temur@mpn-france.com](mailto:erdogan.temur@mpn-france.com)  
☎ 03 88 19 22 56 / 06 42 07 34 07

## PRESTATIONS

Mme Pauline VERPOEST  
[pauline.verpoest@mpn-france.com](mailto:pauline.verpoest@mpn-france.com)  
☎ 03 88 19 22 48

Mme Karen STRUB  
[karen.strub@mpn-france.com](mailto:karen.strub@mpn-france.com)  
☎ 03 88 19 22 59

🎯 Un éventail de garanties vous assure des prestations santé adaptées à vos besoins, mais aussi à la composition de votre famille.

Que vous soyez célibataire, en couple, avec ou sans enfants, vous trouverez une réponse à vos attentes.



Pour vous,  
**PAS DE PLATE-FORME TÉLÉPHONIQUE**  
*Un(e) conseiller(e) mutualiste vous répondra directement sans que vous ayez à souffrir des aléas du clavier téléphonique.*

🎯 Vos **décomptes sont accessibles en ligne sur notre site internet : [www.e-mpn.fr](http://www.e-mpn.fr)** dans votre espace adhérent. Vous pouvez également mettre à jour vos informations (adresse, numéro de téléphone, rib, etc.) ou demander un duplicata de carte mutuelle directement en ligne. *(Pour plus d'informations, rendez-vous page 17/18.)*



# 3 OFFRES SANTÉ ADAPTÉES À VOS BESOINS

## - PRÉLUDE -

Mes AVANTAGES santé ADAPTÉS à mon mode de vie



## - PRIMUM -

Une sécurité PERFORMANTE pour être mieux ÉPAULÉ

100 % du Tarif de Remboursement de la Sécurité Sociale + dépassements d'honoraires <sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Conformément au Règlement Mutualiste.

## - SOLIDUM -

Ma PRIORITÉ, un BOUCLIER santé à toutes épreuves

100 % du Tarif de Remboursement de la Sécurité Sociale + dépassements d'honoraires <sup>(1)</sup> + remboursement de soins non pris en charge par la S.S. <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Conformément au Règlement Mutualiste.



- 🎯 Pour une cotisation des moins chères du marché, la MPN vous garantit un complément de vos revenus salariaux adapté à votre situation.



Mme Isabelle ORTO  
isabelle.orto@mpn-france.com  
☎ 03 88 19 22 66

- 🎯 Avec ses contrats collectifs, la MPN vous propose des produits de prévoyance à un tarif préférentiel pour le Décès, la Dépendance et le Handicap.

La MPN souscrit auprès de la CNP un contrat collectif qui garantit à ses membres adhérents ainsi qu'à leur conjoint(e) ou concubin(e) un **capital minimum obligatoire de 3 820 € (-75 ans)**. Ce montant peut être revalorisé annuellement par l'adhérent jusqu'à l'âge de 40 ans.

Afin que les disponibilités financières des familles ne soient pas un frein à l'assistance qu'elles doivent aux personnes dépendantes, la MPN verse **une allocation mensuelle « dépendance » de 1 000 €**.



Mme Bénédicte HEID  
benedicte.heid@mpn-france.com  
☎ 03 88 19 22 57 / 03 88 19 22 47

- 🎯 Équipée d'un outil informatique performant, la MPN vous garantit une prise en charge de vos dépenses de santé où que vous soyez en France ou en Outre Mer, ainsi que la **consultation de vos décomptes 24h/24h, 365 jours/an**, mais aussi leur historique sur deux ans.

Soucieuse de vous renseigner au plus vite et au mieux, votre mutuelle met en ligne tous les renseignements utiles afférents à vos remboursements.



M HERMANN Jordan  
informatique@mpn-france.com  
☎ 03 88 19 22 63

- 🎯 La MPN assure la protection de vos données avec l'application du Règlement Général sur la Protection des Données.



M BELKHEIRI Alaae  
dpd@mpn-france.com  
☎ 03 88 19 22 40



Nationale pour être proche  
de vous partout !

03 88 19 22 40

www.e-mpn.fr

# GUIDE DES PRESTATIONS 2024

▲ Prestations appliquées à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2024



## SOINS COURANTS

(a) Avec garantie maintien de salaire et prime

	RBT SS	PRELUDE	PRIMUM (a)	SOLIDUM (a)
<b>Honoraires médicaux</b>				
Généraliste OPTAM ou NON OPTAM	70%	30%	30%	30%
Spécialiste (code CCAM)	70%	30%	30%	30%
Spécialiste (actes CS-CSC-CNP) :				
- OPTAM	70%	30%	70%	80%
- NON OPTAM	70%	30%	50%	60%
<b>Honoraires paramédicaux</b>				
Soins infirmiers	60%	40%	40%	40%
Laboratoire	60%	40%	40%	40%
Radiologue	70%	30%	30%	30%
Masseur kinésithérapeute	60%	40%	40%	40%
Orthophoniste	60%	40%	40%	40%
Orthoptiste	60%	40%	40%	40%
<b>Pharmacie</b>				
Pharmacie PH7 (vignettes blanches)	65%	35%	35%	35%
Pharmacie PH4 (vignettes bleues)	30%	70%	70%	70%
Pharmacie PH2 (vignettes oranges)	15%	/	/	85%
Honoraires de dispensation	/	TM <sup>(1)</sup>	TM <sup>(1)</sup>	TM <sup>(1)</sup>
Pansements	60%	40%	40%	40%
Matériel divers	60%	40%	90%	90%
Vaccins	65%	35%	35%	35%
<b>Matériel médical</b>				
Véhicules handicapés	100%	/	100%	100%
Grand appareillage	100%	/	100%	100%
Petit appareillage	60%	40%	110%	130%
Semelles orthopédiques	60%	40%	110%	160%
<b>Transport</b>				
Transport <sup>(2)</sup>	65%	35%	35%	35%

<sup>(1)</sup> TM = Ticket Modérateur

<sup>(2)</sup> si participation de la Sécurité Sociale

## Vos services MPN inclus



Appartements  
vacances



Centre Bel Air



Assurance



Décomptes  
en ligne



Handicap  
dépendance



Services à la  
personne



Secours  
décès



Tiers-Payant

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité - SIREN N°778 869 131.

Document non contractuel. Se reporter au Règlement Mutualiste pour le détail du versement des prestations.

Mentions obligatoires : Les franchises de 1 € sur les consultations et de 0,50 € sur les boîtes de médicaments ne sont pas prises en charge par la mutuelle.

Prestations - Accueil téléphonique de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi



## OPTIQUE

(a) Avec garantie maintien de salaire et prime

	RBT SS	PRELUDE	PRIMUM (a)	SOLIDUM (a)
<b>Classe A - 100 % Santé</b>				
Monture (Adulte ou Enfant)	60%	Frais réels (1)	Frais réels (1)	Frais réels (1)
Verres	60%	Frais réels (1)	Frais réels (1)	Frais réels (1)
Supplément et prestation optique	60%	Frais réels (1)	Frais réels (1)	Frais réels (1)
<b>Classe B - Équipements à tarifs libres</b>				
Monture (Adulte ou Enfant)	60%	40%	60€	100€
Verres unifocaux simples	60%	40%	jusqu'à 80 € (2)	jusqu'à 88 € (2)
Verres unifocaux complexes	60%	40%	jusqu'à 85 € (2)	jusqu'à 126 € (2)
Verres multifocaux ou progressifs complexes	60%	40%	jusqu'à 90 € (2)	jusqu'à 100 € (2)
Verres multifocaux ou progressifs très complexes	60%	40%	jusqu'à 115 € (2)	jusqu'à 135 € (2)
<b>Lentilles</b>				
Lentilles remboursées par la SS	60%	35€/œil/an	60€/œil/an	70€/œil/an
Lentilles non remboursées par la SS :				
- Sphérique	/	/	56€/œil/an	60€/œil/an
- Torique ou Progressive	/	/	76€/œil/an	80€/œil/an
<b>Chirurgie réfractive de l'œil</b>				
Chirurgie réfractive de l'œil	/	/	255€/œil	300€/œil

(1) Frais réels : sous réserve du respect par le professionnel du Prix Limite de Vente (PLV) prévu par la réglementation (100% santé).

(2) Détail complet des remboursements, selon les dioptries, dans les statuts (disponibles sur notre site internet [www.e-mpn.fr](http://www.e-mpn.fr))

Dans le cas d'un équipement monture et verres pour adulte, un **forfait tous les 2 ans** calendaires par bénéficiaire sera appliqué.

Pour les mineurs **ou en cas de changement de correction de la dioptrie pour les adultes**, un **forfait par période de 1 an** sera appliqué sur présentation de l'ancienne et de la nouvelle prescription médicale.

Dans tous les cas de changement d'équipement dans la période inférieure à 2 ans qui suit le remboursement statutaire, la participation de la mutuelle se limitera au Ticket Modérateur. Si la correction est adaptée par l'opticien, la production de la prescription médicale initiale annotée par lui et attestant de la nouvelle correction sera produite. **Ces dispositions ne s'appliquent pas à la prestation PRELUDE.**



Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité - SIREN N°778 869 131.

Document non contractuel. Se reporter au Règlement Mutualiste pour le détail du versement des prestations.

Mentions obligatoires : Les franchises de 1 € sur les consultations et de 0,50 € sur les boîtes de médicaments ne sont pas prises en charge par la mutuelle.

Prestations - Accueil téléphonique de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi



## DENTAIRE

<sup>(a)</sup> Avec garantie maintien de salaire et prime

	RBT SS	PRELUDE	PRIMUM <sup>(a)</sup>	SOLIDUM <sup>(a)</sup>
<b>Soins et prothèses 100 % Santé</b>				
Soins et prothèses 100% santé : remboursement intégral	60%	Frais réels <sup>(1)</sup>	Frais réels <sup>(1)</sup>	Frais réels <sup>(1)</sup>
<b>Soins et prothèses à tarifs maitrisés ou libres</b>				
Soins dentaires	60%	40%	40%	40%
Inlay Core	60%	60%	80%	130%
Couronne sur dent visible ( <i>panier maitrisé</i> )	60%	70%	235%	290%
Couronne sur dent non visible ( <i>panier libre</i> )	60%	70%	235%	290%
Prothèse ou couronne provisoire	60%	40%	40% + 35€	40% + 55€
Prothèse amovible métallique	60%	60%	200%	280%
Prothèse amovible résine	60%	60%	210%	410%
Inlay Onlay	60%	60%	80%	130%
Couronne sur implant	60%	40%	160%	210%
Forfait implant (limité à un implant par an)	/	/	385€/an	415€/an
Parodontologie remboursable	60%	40%	40%	40%
Forfait parodontologie non remboursable	/	/	210€/an	240€/an
Réparation	60%	40%	160%	210%
<b>Orthodontie</b>				
Orthodontie remboursable	60% ou 100%	40% ou 0%	200 % ou 160%	240% ou 200%
Orthodontie non remboursable (limité au moins de 26 ans)	/	/	193.50€/semestre	193.50€/semestre

<sup>(1)</sup> Frais réels : sous réserve du respect par le professionnel du Prix Limite de Vente (PLV) prévu par la réglementation (100% santé).

Les prestations dentaires seront servies conformément à l'article 14 du règlement mutualiste dans la limite d'un plafond annuel. (Ce plafond ne s'applique pas aux prestations relevant du 100% santé.)

La période prise en considération pour établir les droits de l'adhérent, sera comptabilisée à partir des derniers soins prescrits en la matière pour une période de 12 mois. Ce plafond annuel s'établit en fonction de l'ancienneté de l'adhérent dans la garantie choisie. Son montant annuel est établi comme indiqué ci-dessous :

	1 à 3 ans	4 à 6 ans	Plus de six ans
PRELUDE	350 €	850 €	1 250 €
PRIMUM	900 €	1 300 €	2 300 €
SOLIDUM	1 200 €	2 400 €	3 200 €

Pour les remboursements de prothèse dentaire, la MPN, sans qu'elle ait à en justifier peut, préalablement au remboursement, soumettre l'adhérent à un médecin conseil, afin de vérifier et constater la véracité des soins facturés.

En cas de changement de garantie au cours de l'année, les douze mois seront comptabilisés au jour de la souscription dans sa nouvelle option, après comptabilisation des périodes de soins.

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité - SIREN N°778 869 131.

Document non contractuel. Se reporter au Règlement Mutualiste pour le détail du versement des prestations.

Mentions obligatoires : Les franchises de 1 € sur les consultations et de 0,50 € sur les boîtes de médicaments ne sont pas prises en charge par la mutuelle.

Prestations - Accueil téléphonique de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi



## HOSPITALISATION

<sup>(a)</sup> Avec garantie maintien de salaire et prime

	RBT SS	PRELUDE	PRIMUM <sup>(a)</sup>	SOLIDUM <sup>(a)</sup>
<b>Hospitalisation</b>				
Frais de séjour	80 ou 100%	20% ou 0%	20% ou 0%	20% ou 0%
Forfait journalier hospitalier	/	Forfait intégral	Forfait intégral	Forfait intégral
Honoraires médecins OPTAM	/	/	42€/acte/an	130€/acte
Honoraires médecins NON OPTAM	/	/	35€/acte/an	100€/acte
Chambre particulière : - Médecine, chirurgie, maternité ou ambulatoire	/	23€ (limité à 10j/an)	45€/j	80€/j
- Psychiatrie	/	23€ (limité à 10j/an)	32€ (limité à 30j/an)	40€ (limité à 30j/an)
- Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)	/	/	19€/j	48€/j
Participation forfaitaire	/	Frais réels	Frais réels	Frais réels
<b>Accompagnement</b>				
Enfant -16 ans dès le 1er jour Adulte +65 ans avec hospitalisation de + de 7 jours (limité à 10 jours)	/	20€ (limité à 10j/an)	26€/j	35€/j
<b>Cure</b>				
Forfait surveillance médicale	70%	30%	30%	30%
Forfait thermal	65%	35%	35%	35%
Transport <sup>(1)</sup>	65%	35%	35%	35%
Hébergement <sup>(1)</sup>	65%	35%	35%	300€/an

## MATERNITÉ

<sup>(a)</sup> Avec garantie maintien de salaire et prime

	RBT SS	PRELUDE	PRIMUM <sup>(a)</sup>	SOLIDUM <sup>(a)</sup>
Cariotype fœtal	/	/	130€/an	130€/acte
Amniocentèse	/	/	70€/an	70€/acte
FIV	/	/	1 x 180€/an	2 x 180€/an
Stérilité	/	/	100€ / 2 ans	180 € / 2 ans

## SOINS DIVERS

<sup>(a)</sup> Avec garantie maintien de salaire et prime

	RBT SS	PRELUDE	PRIMUM <sup>(a)</sup>	SOLIDUM <sup>(a)</sup>
Ostéopathe, chiropracteur, étioopathe	/	/	3 x 20€/an	4 x 40€/an
Homéopathie (sur ordonnance)	/	/	100€/an	150€/an
Acupuncture	/	/	/	4 x 25€/an
Forfait psychologue (+18 ans)	/	/	3 x 20€/an	3 x 25€/an
Pédicure / Podologue	/	/	/	40€(x2)/an
Produit PHN sur ordonnance	/	/	/	50€/an
Contraception non remboursable par la SS	/	/	50€/an	70€/an
Vaccins non remboursables par la SS	/	/	25€/an	50€/an
Ostéodensitométrie non remboursable par la SS	/	50% (limité à 23€/an)	50% (limité à 30€/an)	50% (limité à 80€/an)



## AIDES AUDITIVES

Limité à un équipement par oreille tous les 4 ans, à compter de la date d'acquisition

<sup>(a)</sup> Avec garantie maintien de salaire et prime

	RBT SS	PRELUDE	PRIMUM <sup>(a)</sup>	SOLIDUM <sup>(a)</sup>
Prothèse auditive Classe 1 (100% santé)	60%	Frais réels <sup>(1)</sup>	Frais réels <sup>(1)</sup>	Frais réels <sup>(1)</sup>
Prothèse auditive Classe 2	60%	40%	60%	110%
Prothèse auditive -20 ans Classe 1 (100% santé)	60%	Frais réels <sup>(1)</sup>	Frais réels <sup>(1)</sup>	Frais réels <sup>(1)</sup>
Prothèse auditive -20 ans Classe 2	60%	40%	40%	110%
Frais d'entretien-fournitures et accessoires	60%	40%	40%	110%

<sup>(1)</sup> Frais réels : sous réserve du respect par le professionnel du Prix Limite de Vente (PLV) prévu par la réglementation (100% santé).

## PROTHÈSES CAPILLAIRES ET MAMMAIRES

<sup>(a)</sup> Avec garantie maintien de salaire et prime

	RBT SS	PRELUDE	PRIMUM <sup>(a)</sup>	SOLIDUM <sup>(a)</sup>
Prothèse capillaire Classe 1 (100% santé)	60%	Frais réels <sup>(1)</sup>	Frais réels <sup>(1)</sup>	Frais réels <sup>(1)</sup>
Prothèse capillaire Classe 2	60%	40%	40%	110%
Prothèse capillaire partielle	60%	40%	40%	110%
Prothèse mammaire	60%	40%	40%	110%

## BON À SAVOIR

La MPN verse des prestations sous réserve de leur prise en charge par l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et dans le respect des parcours de soins et des exigences du contrat responsable. En application des décrets n° 2014-1374 du 18/11/2014, la prise en charge des éventuels dépassements d'honoraires est minorée pour les actes médicaux effectués par des médecins n'ayant pas signé le Contrat d'Accès aux Soins (OPTAM ou OPTAM-CO).

La MPN sert des prestations non prises en charge par l'assurance maladie obligatoire. Dans tous les cas, la prise en charge de la MPN est limitée à la dépense engagée et conforme aux dispositions du règlement mutualiste.

L'ensemble des remboursements est exprimé en pourcentage du tarif de base de la sécurité sociale pour le Régime Général.

La Franchise Médicale, la Participation Forfaitaire, les Pénalisations pour non-respect du parcours de soins restent à la charge de l'assuré.



## DES PRODUITS DE PRÉVOYANCE ET DES SERVICES DE QUALITÉ

	Personne concernée	Montant de la prestation	Montant de la cotisation
<b>Prévoyance</b>			
Capital décès (doublé en cas de mort accidentelle et triplé en cas de mort en service commandé ou accident de la circulation)	Adhérent et conjoint	<i>Pour les moins de 75 ans :</i> De 3 820 € à 31 260 € <i>De 76 à 90 ans :</i> 760 € ou 2 190 €	<i>Pour les moins de 75 ans :</i> De 2,23 € à 91,18 € <i>De 76 à 90 ans :</i> 3,67 € ou 10,59 €
Dépendance	Adhérent et conjoint	1 000 €/mois	3,34 € à 8,34 €/personne/mois (selon tranche d'âge)
Rente survie	Enfants d'adhérent	3 050 €/an	0,87 €/mois

	Personne concernée	Nature de la prestation	Montant de la cotisation
<b>Service à la personne avec MUTISSIMO H</b>			
Assistance juridique	Adhérent et conjoint	Plateforme téléphonique - conseils	GRATUIT
En cas d'hospitalisation : Dès le 1er jour, TV Dès le 4ème jour, Aide ménagère	Adhérent et conjoint	jusqu'à un mois jusqu'à 15 heures	GRATUIT GRATUIT
École à domicile	Enfants	jusqu'à 3 heures/jour	GRATUIT
Assistance	Ascendants	Frais de transports, garde à domicile	GRATUIT
<b>Action solidaire</b>			
Accès à la propriété	Adhérent et conjoint	Garantie en caution pour prêts immobiliers	Nous contacter
		Assurance vie / PTIA / ITT des prêts immobiliers	de 0,07 % à 0,8 % (selon tranche d'âge)
Aide à l'installation	Adhérent	jusqu'à 1 800 € (remboursement sur 12 mois)	GRATUIT
<b>Social</b>			
Vacances à la mer ou à la montagne	Adhérent et conjoint	Location d'appartements	6,80 €
Centre de vacances	Enfants	jusqu'à 30% de remise sur séjour en colonie	Comprise dans la cotisation ci-dessus

**Prévoyance optionnelle pour tous les contrats**

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou demande de devis

 03 88 19 22 40

[www.e-mpn.fr](http://www.e-mpn.fr)

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité - SIREN N°778 869 131.

Document non contractuel. Se reporter au Règlement Mutualiste pour le détail du versement des prestations.

Mentions obligatoires : Les franchises de 1 € sur les consultations et de 0,50 € sur les boîtes de médicaments ne sont pas prises en charge par la mutuelle.

Prestations - Accueil téléphonique de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi



🎯 La MPN offre une assistance à la personne aux multiples facettes pour qu'à chaque moment de votre vie, vous ayez une solution à toutes vos difficultés.



**Nous avons choisi un partenaire mutualiste, Inter Mutuelles Assistance, IMA, leader de l'assistance en France, pour mettre en oeuvre cet ensemble de services :**

- présence d'un proche au chevet du patient,
- TV prise en charge dès le premier jour d'hospitalisation,
- aide ménagère suite à une hospitalisation de plus de quatre jours,
- prise en charge des enfants de - 16 ans en cas d'hospitalisation de l'adhérent ou du conjoint,
- aide à domicile pour les enfants en cas d'accident ou de maladie,
- prise en charge des animaux domestiques suite à une hospitalisation de plus de 15 jours,
- téléassistance,
- ...

🎯 La MPN vous offre une assistance juridique téléphonique.



MUTISSIMO - BP 8842  
79 028 NIORT CEDEX 09  
☎ 05 49 34 81 21  
N° Agrément : 67 H 290

🎯 SOLIDAIRE ! La MPN vous propose une aide à l'installation.



*La MPN prête jusqu'à 1 800 € sans intérêt ! (Offre réservée uniquement aux nouveaux fonctionnaires sortant des écoles.)*

Mme Isabelle ORTO  
isabelle.orto@mpn-france.com  
☎ 03 88 19 22 66

🎯 La MPN vous propose une cotisation<sup>(1)</sup> la plus juste du marché alliant l'économie à la prudence.



*(1) Conditions particulières pour les nouveaux fonctionnaires de moins de 30 ans en école.*

Mme ORTO Isabelle et Mme HEID Bénédicte  
contact@mpn-france.com  
☎ 03 88 19 22 40



*Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020, démission possible à tout moment de l'année après un minimum d'un an de souscription.*

contact@mpn-france.com  
☎ 03 88 19 22 40

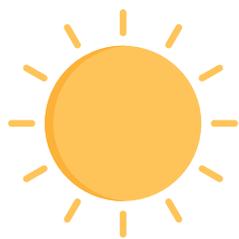
🎯 La MPN vous propose des séjours de vacances, pour vous et vos enfants, à des prix formidables.

En adhérant à la MPN, vous profitez des **avantages de la Mutuelle BEL AIR** et bénéficiez de tarifs préférentiels pour la **location d'appartements de vacances à la mer et à la montagne**. (À partir de 210 € par semaine)

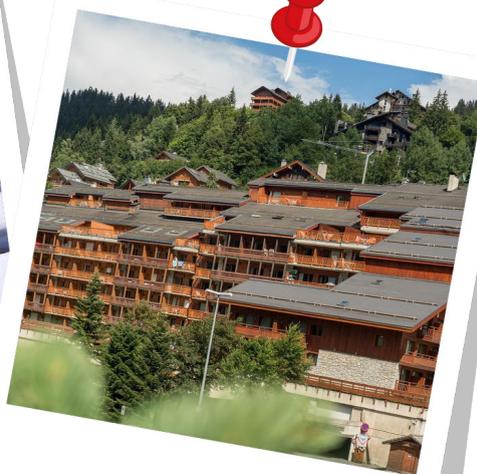
*Pour plus d'informations, contactez le siège :*

Mme Bénédicte HEID  
benedicte.heid@mpn-france.com  
☎ 03 88 19 22 57 / 03 88 19 22 47

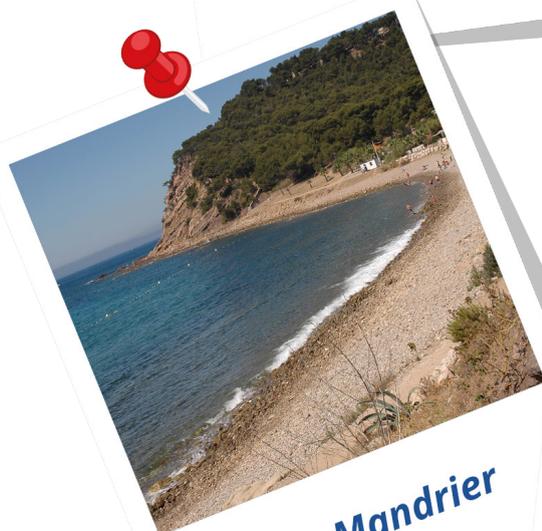
## Appartements à la mer ou à la montagne



**Tignes**



**Méribel**



**Saint-Mandrier**



**Praz-de-Lys**



# LE CENTRE BEL AIR

Un havre de paix à votre disposition.

En tant qu'adhérent de la MPN, vous bénéficiez de tarifs préférentiels pour le séjour de vos enfants au centre de vacances BEL AIR. Vous pourrez également et avantageusement y organiser vos fêtes de famille.



**Jusqu'à 30% de remise sur les séjours de vos enfants !**

Mme Céline BION  
celine.bion@centre-belair.fr  
contact@centre-belair.fr  
☎ 03 29 41 02 08  
📱 06 07 56 03 67

Mme Amandine MAURICE  
amandine.maurice@centre-belair.fr  
contact@centre-belair.fr  
☎ 03 29 41 02 08  
📱 06 37 39 07 31



Centre Bel Air



**COLONIES,  
CLASSES  
DÉCOUVERTES,  
CENTRE AÉRÉ  
ET ACCUEIL DE  
GROUPE**

(À PARTIR DE 25 PERSONNES)



# LA MUTUELLE DE LA POLICE NATIONALE ET DE TOUS CEUX QUI LA SOUTIENNENT

TOUJOURS **PLUS DE SERVICES** POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

## 24H\* OUVRABLE

c'est le temps de réponse pour vos devis. Vous êtes pris en charge par un **interlocuteur dédié** donc pas de plateforme téléphonique.

\* pour les devis optique



## 8 ANS

c'est le nombre d'années maximal\* où vous pouvez **bénéficier d'un complément de traitement** en cas de longue maladie.

\* en fonction de l'ancienneté

## 0 QUESTION

aucun questionnaire de santé n'est demandé lors de l'adhésion. Nos contrats sans questionnaire de santé **soutiennent une vision positive de la solidarité.**



## 1 000€ /MOIS

c'est le montant de la rente que vous allez **percevoir à vie\***. Cette aide en cas de dépendance vous permet de vous **protéger** contre le risque de perte d'autonomie.

\* en option

**Le petit + de SOLIDUM**

Un forfait médecine douce est compris dans votre contrat



**Étudiant** de 18 ans

**42,85€ / MOIS**

contrat PRIMUM

(sans complément de traitement)

### PRISE EN CHARGE

- Équipement optique à partir de 160€ (monture + verre simple)
- Lentilles (à partir de) 56€/œil/an
- Ostéopathe 3x20€/an
- Contraception 50€/an
- Homéopathie 100€/an
- Psychologie (+18 ans) 3x20€/an



**Famille**

2 adultes de 40 ans et 2 enfants

**234,59€ / MOIS**

contrat SOLIDUM

(avec complément de traitement pour 1 personne)

### PRISE EN CHARGE

- Équipement optique à partir de 256€ (monture + verre simple)
- Lentilles (à partir de) 70€/œil/an
- Ostéopathe 4x40€/an
- Contraception 70€/an
- Homéopathie 150€/an
- Psychologie (+18 ans) 3x25€/an
- Orthodontie enfant 387€/semestre
- Médicaments (non remboursés sur ordonnance) 50€/an
- Acupuncture 4x25€/an



**Couple de retraités** de 65 ans

**220,27€ / MOIS**

contrat SOLIDUM

(sans complément de traitement)

### PRISE EN CHARGE

- Équipement optique à partir de 280€ (monture + verre progressif)
- Vision de près et de loin pris en charge
- Ostéopathe 4x40€/an
- Homéopathie 150€/an
- Psychologie (+18 ans) 3x25€/an
- Podologue 2x40€/an
- Médicaments (non remboursés sur ordonnance) 50€/an
- Acupuncture 4x25€/an
- Chambre particulière (Chir Med) 80€/j

Nous vous accueillons **au siège de la MPN** du lundi au jeudi de 8h à 12h30.

**Par téléphone**, du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 14h à 17h00 .

Sur notre site internet : [www.e-mpn.fr](http://www.e-mpn.fr)

Sur Instagram : /mutuelledelapolicenationale

**MPN**

1, rue de Rosheim  
67300 SCHILTIGHEIM

**03 88 19 22 40**





## REJOIGNEZ-NOUS SUR [WWW.E-MPN.FR](http://www.e-mpn.fr)

Avec la MPN c'est la simplicité.

Depuis votre domicile, en direct, en un simple clic,

- 🕒 **Votre devis**
- 🕒 **Votre adhésion**
- 🕒 **Toutes les prestations**
- 🕒 **Toutes les cotisations**
- 🕒 **Tous nos services**



*Pas de robot à la MPN,  
un(e) conseiller(e) vous répondra  
dans les plus brefs délais*

**Si vous êtes déjà adhérent :**

**N'oubliez pas de créer votre espace personnel via l'onglet *Mon compte* > *Espace adhérent***

Une fois connecté, accédez à un espace entièrement conçu pour vous :

**Mon profil > zone Démarches en ligne :** Mettez à jour vos **informations personnelles** (changement d'adresse, de numéro de téléphone, de rib, etc.) ou demander un **duplicata de votre carte mutuelle**.

**Mes remboursements :** Retrouvez tous vos **décomptes en ligne**.

**Contact :** N'hésitez pas à nous poser toutes vos questions via le **formulaire de contact**.

**Espace adhérent :** Retrouvez tous les **documents utiles**, les appels à candidature en période d'élection, les brochures de nos différentes prestations, etc.

**Pas encore inscrit ? Créez un compte en 8 étapes :**

**1)** Accédez au site [www.e-mpn.fr](http://www.e-mpn.fr)

**2)** Cliquez sur l'onglet « *Mon compte* » dans la barre de menu

**3)** Cliquez ensuite sur « *Adhérent* »

**4)** Cliquez sur « *Pas encore inscrit ?* »

**5)** Remplissez le formulaire de **Création de votre espace personnalisé :**

- **1<sup>er</sup> Rectangle blanc (A) :** saisissez votre numéro adhérent à la MPN.
- **2<sup>ème</sup> Rectangle blanc (B) :** saisissez votre numéro de Sécurité Sociale avec la clé.
- **3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Rectangle blanc (C) :** saisissez votre adresse e-mail.
- **5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Rectangle blanc (D) :** saisissez un mot de passe.

Puis cliquez sur le bouton « **Valider** ». Vous verrez alors un message de réussite de la création de votre compte, ce qui entraînera l'envoi d'un mail.

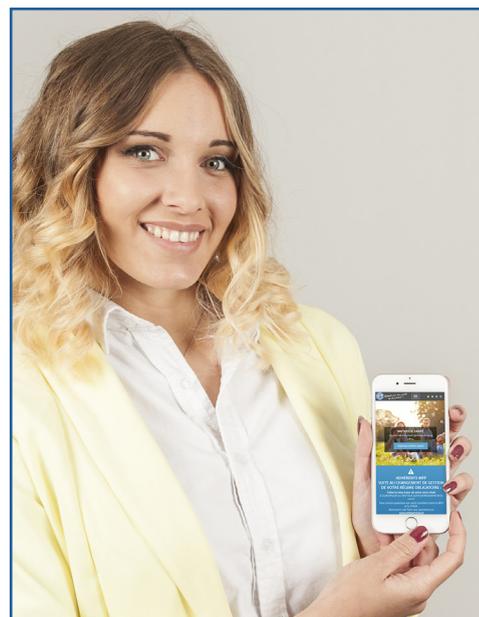
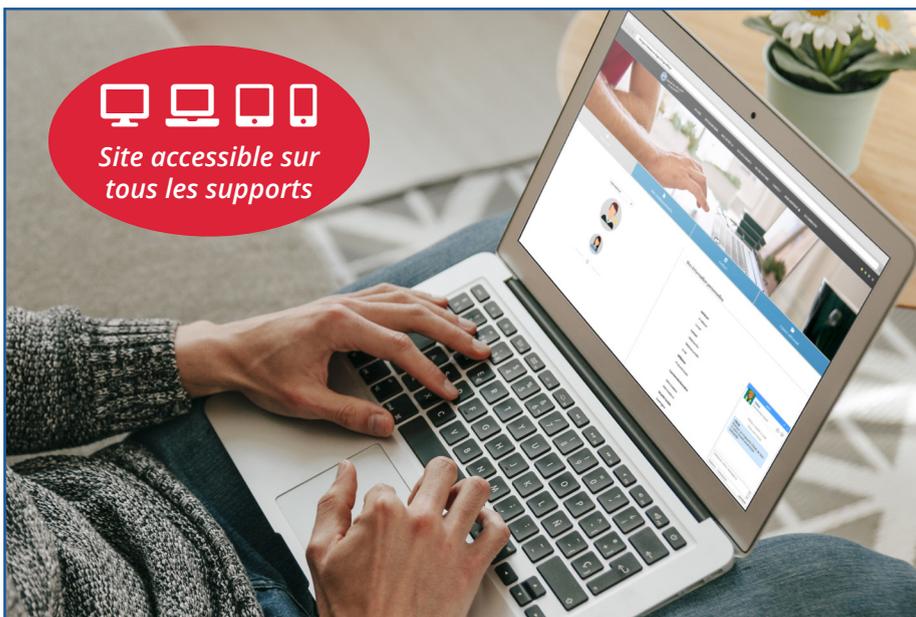
**6)** Vérifiez votre boîte mail et la réception du mail « **Confirmation inscription** ». *Si vous n'avez rien reçu, pensez à vérifier dans vos spams ou courriers indésirables.*

**7)** Cliquez sur le lien présent dans le mail

**8)** Votre compte est désormais actif ! Vous allez être redirigé automatiquement vers la page de votre espace adhérent.

### Étape 5)





**Si vous avez déjà un compte, connectez-vous en 5 étapes uniquement :**

- 1) Accédez au site [www.e-mpn.fr](http://www.e-mpn.fr)
- 2) Cliquez sur l'onglet « **Mon compte** » dans la barre de menu
- 3) Cliquez ensuite sur « **Adhérent** »
- 4) Remplissez le formulaire de connexion à l'espace Adhérent (comme sur la capture d'écran ci-dessous)

(1) Où trouver mon numéro de Sécurité Sociale avec la clé ?



Les 15 chiffres de votre Carte Vitale sont à saisir sur [www.e-mpn.fr](http://www.e-mpn.fr) lorsque nous vous demandons votre numéro de Sécurité Sociale

- 1<sup>er</sup> Rectangle blanc (A) : saisissez votre numéro de Sécurité Sociale avec la clé (1) ou bien l'adresse e-mail ayant servi à la création du compte.
  - 2<sup>ème</sup> Rectangle blanc (B) : saisissez votre mot de passe.
- Puis cliquez sur le bouton « **Valider** ».

**5) Vous êtes désormais connecté !**

Si ce n'est pas le cas, un de ces messages peut se présenter à vous :

1. **Mot de passe incorrect** - veuillez vous assurer d'avoir saisi le bon mot de passe. En cas d'oubli de votre mot de passe, utiliser le lien « Mot de passe oublié ? » (C) sous le formulaire de connexion.
2. **Ce profil est inconnu** - veuillez vérifier l'exactitude du numéro de Sécurité Sociale saisi avec la clé, soit 15 chiffres sans espace ! Si votre numéro de Sécurité Sociale est juste, êtes-vous bien inscrit sur notre site internet ? Si ce n'est pas le cas, utiliser le lien « Pas encore inscrit ? » (D) sous le formulaire de connexion.
3. **Un autre message d'erreur ?** - veuillez nous contacter sur le *chat en ligne* où un conseiller mutualiste répondra à votre problème dans les plus brefs délais ou par téléphone au 03 88 19 22 66.

*Retrouvez toutes nos fiches explicatives pour créer votre espace adhérent, vous connecter ou bien faire une demande de mot de passe oublié directement sur notre site internet :*

**[www.e-mpn.fr](http://www.e-mpn.fr) > Page d'accueil > Zone « Vos documents »**

# LA MPN C'EST **VOTRE** MUTUELLE

Espace personnalisé, assistance,  
écoute, conseil santé, tiers payant :  
autant de **services** mis à votre disposition  
par la **MPN** afin de vous faciliter le quotidien !



## ANNUAIRE

PRESTATIONS

**Karen STRUB**  
**03.88.19.22.59**

**Isabelle ORTO**  
**03.88.19.22.66**

COTISATIONS

**Pauline VERPOEST**  
**03.88.19.22.48**

CONSEILLÈRES

SECRÉTARIAT

**Bénédicte HEID**  
**03.88.19.22.57**  
**03.88.19.22.47**

NOS ANTENNES



🏠 Nous vous accueillons au siège de la MPN,  
au 1 rue de Rosheim 67300 SCHILTIGHEIM :  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

Nous sommes à votre écoute :  
- au 03 88 19 22 40  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00  
- sur les lignes directes ci-dessus  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

# GROUPE MPN

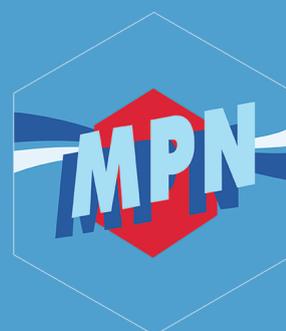
Le groupe *MPN*, « Un groupe à votre service »



**Centre Bel Air**  
[www.centre-belair.fr](http://www.centre-belair.fr)

- Loisirs -

Mutuelle Bel'Air dédiée aux oeuvres sociales



*Nationale pour être proche de vous partout !*

SANTÉ

SERVICES

ASSISTANCE

PRÉVOYANCE

# [www.e-mpn.fr](http://www.e-mpn.fr)